

## Pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans du délai de référence national de 112 jours (données trimestrielles)

Unité : %

	Trimestre Jui-sep 2024	Trimestre Avr-jun 2024	Trimestre Jan-mar 2024	Trimestre Oct-déc 2023
<b>Province</b>				
Nouveau-Brunswick	68	61	61	62
<b>Zones de santé</b>				
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est	62	66	72	69
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Horizon	71	70	70	71
Zone 1 - Région de Moncton et du Sud-Est - Vitalité	49	59	74	66
Zone 2 - Région de Fundy et de Saint John	50	48	50	55
Zone 3 - Région de Fredericton et de la vallée	85	67	64	67
Zone 4 - Région du Madawaska et du Nord-Ouest	35	49	45	52
Zone 5 - Région de Restigouche	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Zone 6 - Région de Bathurst et de la Péninsule acadienne	89	85	80	70
Zone 7 - Région de Miramichi	79	56	48	27
<b>Régies régionales de la santé</b>				
Réseau de santé Horizon	71	61	60	62
Réseau de santé Vitalité	56	61	65	63

## À propos

Cet indicateur mesure le pourcentage de chirurgies de la cataracte complétées en dedans des délais du repère national de 112 jours. Les données sont issues d'une période rapportée de 3 mois et se réfèrent au lieu de service (où la chirurgie est réalisée). Les données sont rapportées par trimestre.

## Source

Registre de l'accès aux chirurgies

## Notes

Le Registre de l'accès aux chirurgies n'a pas reçu de données complètes pour trois périodes rapportées de la zone 7 (Avr-jun 2023, Jui-sep 2023, et une partie d'Oct-déc.), en raison de la mise en place de cliniques privées effectuant des chirurgies de la cataracte publiques. Les données qui concernent les chirurgies de la cataracte devraient donc être interprétées avec précaution pour ces trois périodes rapportées. Les temps d'attente sont calculés à partir de la date où le patient et le chirurgien décident qu'une intervention chirurgicale est nécessaire et que le patient est prêt à la recevoir et se terminent à la date de l'intervention chirurgicale. Cet indicateur ne tient pas compte des chirurgies d'urgence. Les périodes durant lesquelles un patient n'est pas en mesure de subir une chirurgie sont exclues du calcul du délai d'attente. Les données proviennent du registre provincial de l'accès aux chirurgies.

---

Unité	Code du CSNB
%	GNB_CTBK_Q

## Légende

s.o. = Sans objet / donnée non disponible

S = Donnée supprimée pour des raisons de confidentialité ou en raison de la petite taille de l'échantillon